

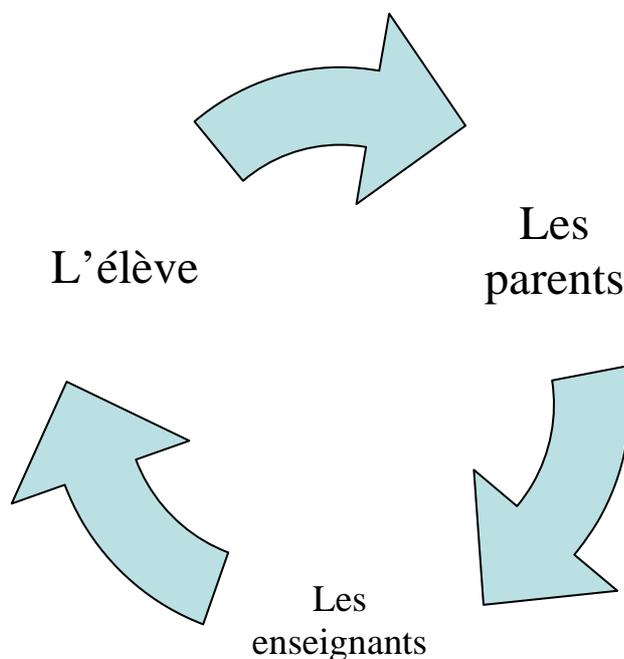
# CHARTRE DE VIE SCOLAIRE

Le groupe de travail sur le projet de vie scolaire a élaboré une charte de vie scolaire, sorte de document annexe au règlement intérieur. Ce règlement intérieur rappelons-le est l'outil juridique de référence qui engage tous les membres de la communauté scolaire de l'établissement.

L'objectif recherché de la charte est de permettre aux élèves de mieux comprendre et de mieux s'approprier les règles de vie collective au lycée.

Le lycée est, avant toute chose, un lieu d'étude qui doit permettre aux lycéens de personnaliser et de construire leurs parcours professionnels. Cependant, la construction du parcours ne peut être efficiente que si elle s'inscrit dans le respect des règles de vie en communauté. Pour cela, les lycéens ont des droits et des devoirs.

Cette charte constitue donc un contrat entre :



# *Il est convenu ce qui suit :*

## *Je suis élève*

### *J'ai le droit.....*

- D'être respecté quel que soit mon sexe, ma couleur, ma religion, mon physique et d'être traité en égal par mes camarades.
- De dénoncer toute forme de violence, de harcèlement, d'incivilité pour éviter d'en être complice.
- De m'exprimer sans crainte mais sans vulgarité ni agressivité et toujours en respectant l'autre.
- De soutenir mes camarades, surtout ceux qui sont en difficulté, en situation de handicap, sans pour autant être mis à l'écart par les autres.
- D'étudier dans le calme et d'exiger de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.
- De recevoir un enseignement de qualité dispensé par des enseignants soucieux de ma réussite.
- D'être aidé par les adultes de la communauté éducative lorsque le besoin s'en fait sentir.
- D'être protégé contre les agressions physiques et morales et de bénéficier d'actions de prévention.

### *J'ai le devoir.....*

- De respecter la laïcité au lycée.
- D'éviter toute forme de pression et de ne porter atteinte ni à la personne physique ni à la personne morale de mes camarades.
- De porter un soin particulier aux livres, mobilier et matériel mis à disposition et d'avoir une attitude citoyenne dans l'utilisation du CDI, notamment informatique et internet.
- De respecter et de porter la tenue réglementaire et de toujours avoir le matériel demandé.
- D'être ponctuel, assidu et de me soumettre à l'obligation du contrôle des connaissances, à l'obligation d'étudier et d'apprendre, à l'obligation de rendre devoirs et recherche en temps et en heure.
- D'être courtois, poli (verbalement et gestuellement) envers toute de la communauté scolaire.

Par contre, si je ne respecte pas la charte, dans le cadre de manquements à mes obligations de lycéens, Je risque :

- des punitions scolaires
- des sanctions disciplinaires
- des mesures de responsabilisation
- des mesures de réparation

conformément au règlement intérieur modifié de l'établissement.

## ***Je suis parent***

### ***J'ai le droit.....***

- D'être informé de la vie de l'établissement.
- De recevoir toute information relative à la scolarité de mon enfant.
- D'être consulté et associé dans les décisions importantes qui concernent mon enfant.
- D'exprimer mes opinions et d'être écouté auprès des différentes instances présente dans l'établissement.

### ***J'ai le devoir.....***

- De m'intéresser à la vie de l'établissement.
- De m'intéresser au travail et au comportement de mon enfant vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative.
- De participer activement au suivi scolaire de mon enfant, de lui apporter aide et soutien.
- De me rendre à toutes les rencontres auxquelles je suis convié et de répondre à toutes les correspondances qui me sont adressées.

## ***Je suis enseignant***

Les textes définissent les trois grandes fonctions que je dois contribuer à prendre en charge :

- instruire
- contribuer à l'éducation
- assurer une formation en vue de leur insertion professionnelle et sociale

Comme les autres membres de la communauté éducative, je suis soumis à certaines obligations contenues dans le règlement intérieur.

Pour me permettre de bien assurer mes missions, je suis en droit d'exiger que les élèves respectent les obligations suivantes :

- obligation de respect,
- obligation d'assiduité,
- obligation de ponctualité,
- obligation de travail personnel,
- obligation de respect du cadre de vie et de l'environnement.

Si je m'attache à faciliter les conditions d'une bonne qualité de travail et de relations humaines avec les élèves, je suis aussi tenu de prononcer les punitions scolaires contenues dans le règlement intérieur.

***Signature de l'élève***

***Signature des parents***

***Signature du professeur principal***

NB :

Les fiches vie scolaire et la charte de vie scolaire seront annexées au règlement intérieur de l'établissement et portées à la connaissance des familles et de leurs enfants.